



# NEWSLETTER



Source : Gallica

**SORBONNE FISCALITE & FINANCES  
PUBLIQUES  
(Paris 1 / IRJS)**

**CENTRE D'ETUDES FISCALES ET  
FINANCIERES  
(Aix-Marseille Université)**



## CRÉATION DU RÉSEAU ALLIX

Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques (Paris 1) et le Centre d'Études Fiscales et Financières (Aix Marseille Université) ont décidé en 2017 d'initier une démarche partenariale destinée à développer un ensemble d'actions communes à destination des étudiants, doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs et de différents milieux professionnels. Son objectif est de développer et de promouvoir tous travaux et recherches en matière de fiscalité et de finances publiques.

A cette fin, ils ont créé un « label » fédérateur commun à ces deux équipes de recherche, le « Réseau Allix » qui pourra, le cas échéant, être ouvert à d'autres équipes, nationales ou étrangères.

Cet accord de coopération s'appuie sur l'ensemble des membres des deux centres et conduit à une organisation alternée de colloques, à l'organisation de séries de conférences (avec un engagement de diffusion réciproque), une communication sur les espaces bibliothèques et les fonds documentaires. Elle doit permettre l'accompagnement de doctorants (conférences, suivi des thèses...).

*Jean-Luc Albert, Ludovic Ayrault, Julie Benetti,  
Matthieu Conan, Daniel Gutmann, Thierry Lambert.*

### COLLOQUE

## *Les premières lois financières de la présidence Macron*

**Assemblée nationale, jeudi 5 avril 2018**

**Sorbonne, amphithéâtre Liard, 6 avril 2018**

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République aurait ouvert de l'avis de nombreux observateurs une nouvelle ère politique marquée par un renouvellement sans précédent du personnel parlementaire et l'effondrement du clivage traditionnel entre la droite et la gauche. Les premières lois financières de ce début de quinquennat (loi de finances pour 2018, loi de financement de la sécurité sociale pour 2018, loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022) portent-elles la marque de ce changement ? Le renouvellement des acteurs a-t-il induit une évolution des pratiques et des *habitus*, des moyens parlementaires ou des procédures budgétaires ? La ligne politique de la nouvelle majorité a-t-elle encouragé la définition de nouvelles politiques publiques en matière financière et fiscale ? Dans un contexte budgétaire hautement contraint, de quelle latitude dispose encore le pouvoir politique dans le pilotage et la gestion des finances publiques ?

Colloque inaugural du réseau « Allix » créé à l'initiative commune du Département Sorbonne Fiscalité & Finances publiques de l'Université Paris 1 (IRJS) et du Centre d'Études Fiscales et Financières d'Aix-Marseille Université, cette réflexion sur les enseignements des premières lois financières de la présidence Macron réunira pendant deux jours, les 5 et 6 avril 2018, à l'Assemblée nationale puis en Sorbonne, des universitaires français et étrangers mais aussi d'éminentes personnalités dans le domaine des finances publiques. Optant pour une approche résolument interdisciplinaire, tant historique et juridique qu'économique et sociologique, elle offrira également de comparer et rapprocher contributions universitaires et retour d'expériences des principaux acteurs pour tenter, à l'horizon de la première année de la présidence Macron, d'en dresser le bilan d'étape.

## PREMIÈRE JOURNÉE. UN NOUVEAU PARLEMENT ? (Assemblée Nationale)

*Ouverture par François de Rugy, Président de l'Assemblée nationale*

### **Matinée. LES ACTEURS PARLEMENTAIRES**

**Présidence de séance par Matthieu Conan, professeur, Université Paris 1**

1. Retour à l'histoire
  - Le Parlement et les premières « lois financières »,
  - L'émergence des fonctions de président et rapporteur général de la commission des finances,
2. Retour d'expérience et premier bilan

### **APRÈS-MIDI. MOYENS ET PROCÉDURES**

**Présidence de séance Julie Benetti, professeur, Université Paris 1**

1. Le temps parlementaire,
2. Regards français et étrangers sur l'expertise parlementaire (structures et moyens)
3. Table ronde sur l'exercice du droit d'amendement parlementaire en France, en Allemagne et au Royaume-Uni

## SECONDE JOURNÉE. UNE NOUVELLE POLITIQUE ? (Sorbonne, amphithéâtre Liard)

*Ouverture par Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics*

### **Matinée. UN NOUVEAU CADRE ?**

**Présidence de séance par Thierry Lambert, professeur, Aix-Marseille Université**

1. La solidarité de la France avec ses partenaires européens
2. Les conséquences du *Brexit*
3. La nouvelle programmation financière
4. Le défi de la maîtrise de la dette publique et du retour à l'équilibre
  - Le point de vue de l'économiste
  - Le point de vue du juriste

### **Après-midi. RÉFORME OU RÉFORMES ?**

**Présidence de séance par Céline Viessant, professeur, Aix-Marseille Université**

1. La protection sociale
2. La réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune
3. La fiscalité des entreprises
4. La fiscalité locale
5. La problématique particulière des collectivités situées outre-mer
  - La Nouvelle-Calédonie
  - Saint-Martin et Saint-Barthélemy

**Rapport de synthèse par Ludovic Ayrault, professeur, Université Paris 1**

#### **INSCRIPTION AU COLLOQUE :**

Programme définitif sur site Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques

Contact :

marie-odile.peyroux-sissoko@univ-paris1.fr

☎ 01.44.07.76.89

Site : <https://irjs.univ-paris1.fr/labo/sorbonnedefiscalite>



## LES EQUIPES

### Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques

Codirecteurs : Matthieu CONAN, Daniel GUTMANN, Ludovic AYRAULT

#### Sont membres à titre principal :

AUSTRY Stéphane, Professeur associé à l'Université Paris 1

AYRAULT Ludovic, Professeur à l'Université Paris 1

BOURGET Renaud, Maître de conférences à l'Université Paris 1

BOUVIER Michel, Professeur émérite de l'Université Paris 1

CASTAGNEDE Bernard, Professeur émérite de l'Université Paris 1

CONAN Matthieu, Professeur à l'Université Paris 1

CROUY-CHANEL Emmanuel (de), Professeur à l'Université Picardie Jules Verne

DALMAU Rémi, Maître de conférences à l'Université Paris 1

ESCLASSAN Marie-Christine, Professeur émérite de l'Université Paris 1

GUTMANN Daniel, Professeur à l'Université Paris 1

KALLERGIS Andréas, Maître de conférences à l'Université Paris 1

#### Sont membres associés :

BENETTI Julie, Professeur à l'Université Paris 1

KOURALEVA-CAZALS Polina, Professeur à l'Université de Savoie

LEROY Marc, Professeur à l'Université de Reims

PERIN-DUREAU Ariane, Professeur à l'Université de Strasbourg

#### Personnels de soutien :

PEYROUX-SISSOKO Marie-Odile, assistant-ingénieur d'études

SUZON Francine, gestionnaire administrative

## LES PRINCIPALES PUBLICATIONS

- Mélanges en l'honneur du Professeur **Christian Louit**, Bruylant, 2016, 496 pages.
- **ALBERT Jean-Luc, LAMBERT Thierry**, La Cour des comptes, un pouvoir rédempteur ? Lextenso, 2017, 176 pages.
- **ALBERT Jean-Luc**, Finances publiques, 10ème édition, Dalloz, coll. Cours, 2017, 921 pages.
- **AYRAULT Ludovic** (dir-), Dossier "la fiscalité de l'énergie", Revue européenne et internationale de droit fiscal, n°3, 2016.
- **BELTRAME Pierre**, La fiscalité en France 2017 – 2018, 21ème édition, Hachette, coll. Les fondamentaux, 2017, 168 pages.
- **BOUVIER Michel, ESCLASSAN Marie-Christine, LASSALLE Jean-Pierre**, Finances publiques, 16ème édition, 2017
- **GUTMANN Daniel**, Droit fiscal des affaires, 8ème édition, LGDJ, coll. Précis Domat, 2017, 848 pages.
- **LAMARQUE Jean, NEGRIN Olivier, AYRAULT Ludovic**, Droit fiscal général, 4ème édition, LexisNexis, 2016, 1642 pages.
- **LAMBERT Thierry**, Procédures fiscales, 3ème édition, LGDJ, coll. Domat, 2017, 721 pages.
- **ORSONI Gilbert** (dir -), Finances publiques. Dictionnaire encyclopédique, 2ème édition, Economica – Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2017, 983 pages.
- **VISSANT Céline** (dir -), Les droits d'enregistrement : quel avenir ? Revue de Droit fiscal, 2017, n°17.

## LES SOUTENANCES DE THESE EN 2017 PARIS 1 / AMU

- **AMOUGUI ATANGANA Elie Serge**, Contrôle fiscal et performance des finances publiques au Cameroun, université Paris 1 Panthéon – Sorbonne (direction professeur émérite Bernard Castagnède).
- **BENMAHAMMED Sara**, La preuve en droit fiscal, Aix – Marseille université et université de Constantine (co-direction professeurs Gilbert Orsoni et Abdelouaheb Benlatreche).
- **BONNEVILLE François**, Le système de la dette publique - Pour une approche organique d'un phénomène social université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur M. Bouvier)
- **BOISSEININ Angélique**, Le financement de l'Union Européenne : moteur d'une intégration politique ?, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur M. Bouvier)
- **BUPPAWAN Papot**, Les aspects internationaux de la TVA en Thaïlande, Aix-Marseille université (direction professeur Oliver Négrin).
- **DARAGON Simon**, Service public et droit fiscal, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur Ludovic Ayrault).
- **DIALLO Mamadou Dian**, La TVA en République de Guinée, un dessin inachevé, Aix-Marseille université (direction professeur Thierry Lambert).
- **DUGAS Marie-Thérèse**, L'échange de renseignement comme instrument de politique publique essentiel à la protection de l'assiette fiscale et à la coopération fiscale internationale du Canada, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur M-C. Esclassan)
- **JESTIN Kevin**, La notion d'abus de convention fiscale internationale, réflexion à la lumière des droits français et américain, Aix-Marseille université (direction professeur Thierry Lambert).
- **HASNAOUI MARDASSI R-Farid**, La taxation des produits islamiques dans le monde musulman, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur M-C. Esclassan)
- **JOANNARD-LARDANT Emmanuel**, L'établissement processuel de la preuve fiscale : Essai de droit comparé interne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur Ludovic Ayrault).
- **MELEBE VAZ Christian**, La nouvelle gouvernance financière publique dans les organisations du système des Nations Unies, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur M. Bouvier)

## LES EQUIPES

### CEFF

Directeur : Thierry LAMBERT

Directeur adjoint : Jean-Luc ALBERT

ALBERT Jean-Luc , Professeur à Aix-Marseille Université

BAS Céline, Maître de conférences à l'université d'Avignon

BELTRAME Pierre, Professeur émérite à Aix-Marseille Université

BENETEAU Jocelyn, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

CHASTAGNARET Manuel, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

CHOUVEL François, Maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand

DAVOULT Nicole, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

GIRARD Agnès, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

JIN Banggui, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

LAMBERT Thierry, Professeur à Aix-Marseille Université

MASCLET de BARBARIN Marie, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

NEGRIN Olivier, Professeur à Aix-Marseille Université

OLIVA Éric, Professeur à Aix-Marseille Université

ORSONI Gilbert, Professeur émérite à Aix-Marseille Université

VISSANT Céline, Professeur à Aix-Marseille Université

## LES SOUTENANCES DE THESE EN 2017 PARIS 1 / AMU

- **OSSA** Louis René, Fiscalité des particuliers en Afrique subsaharienne et mobilité internationale des personnes, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (direction professeur M-C. Esclassan)
- **SIDI SANI** Mahamane Laouali, Gouvernance et mobilisation des ressources fiscales au Niger : appréciation de l'influence des mutations socio – politiques sur le prélèvement fiscal dans un pays d'Afrique subsaharienne, Aix-Marseille université (direction professeur Thierry Lambert).
- **SIONCKE** Yoann, Fiscalité et innovation, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne direction professeur B. Castagnède)
- **ZHOU** Wu, La répression de la fraude en droit chinois, Aix-Marseille université. (direction JIN Banggui).

### EDGARD ALLIX

Né en 1874 à Versailles et décédé à Paris en 1938, Edgard Allix fait partie de ces universitaires qui ont marqué la Troisième République à la fois par leurs travaux, leur démarche d'ouverture internationale et comparée et leur implication dans l'institution universitaire.

Rappeler dans cette Lettre son rôle et son apport à l'étude des Finances publiques tout en se référant à lui est ainsi une forme d'hommage rendu à son rôle et à ses initiatives et démarches intellectuelles.

Sans doute aujourd'hui moins connu que d'autres universitaires financiers de cette époque (Jèze, Trotabas...), il est bon de souligner qu'Edgard Allix fut professeur dans les facultés de droit de Dijon, de Caen, de Paris (où il fut titulaire de la chaire de Législation française des finances et science financière) dont il fut le doyen en 1933, et enfin à l'Ecole des hautes études commerciales.

Auteur d'ouvrages importants et en particulier d'un *Traité Élémentaire de science et de législation financière* mais aussi d'ouvrages sur *L'Impôt sur le revenu*, sur *Les Contributions indirectes*, sur *Les droits de douane*, ou encore à propos de *Jean-Baptiste Say et les origines de l'industrialisme*, il fut élu à l'Académie des sciences morales et politiques pour, enfin, être à l'origine de la création à Paris en 1937 de l'Institut international des Finances Publiques dont il fut le président (actuel International Institute of Public Finance), institut toujours en activité et qui a son siège à Munich. Il participa aussi aux travaux de la Commission Dawes relative aux réparations de guerre dues par l'Allemagne.

Co-directeur des *Annales de finances publiques comparées* créés en 1936 à l'initiative de l'Institut de droit comparé de l'Université de Paris, Edgard Allix, dans le numéro 1 de ces Annales, devait, dans son avant-propos, poser la question suivante : « ... Le budget d'un pays n'est-il pas le reflet de sa vie publique et de ses institutions ? La lecture des budgets permet de découvrir le caractère même des organisations sociales et économiques : régimes à base d'initiative privée, régimes d'économie mixte, qui se traduit par une coopération des capitaux publics et privés, régimes d'emprise de l'Etat sur toutes les activités nationales ». Elle révèle les tendances des peuples, leur bonne et leur mauvaise fortune, leur sagesse et leur folie, qui s'inscrivent inéluctablement en Droit et Avoir dans la comptabilité publique », tout en ajoutant « ... Derrière tous les autres problèmes, militaires, politiques, administratifs et économiques, surgit, les dominant tous et commandant leur solution, le problème financier et où on se demande parfois avec anxiété si ce n'est point par ses finances que périra la civilisation moderne... » (Editions Domat-Montchrestien, p.8 et 9, source Gallica).

On ne résistera pas ici au plaisir de rappeler que le premier texte publié dans ces Annales fut une communication réalisée en 1934 par Robert Jacomet, contrôleur général des armées et co-directeur de cette revue, et ayant pour titre : « Les budgets. Le contrôle de leur exécution » (pp.17 à 47), sujet à l'évidence intemporel !

**Jean-Luc ALBERT**  
**Professeur des universités**  
**Aix-Marseille Université**  
**Centre d'Etudes Fiscales et Financières (CEFF)**



## REGARDS SUR

### Le Canada

**Luc GODBOUT, titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, Professeur**

Deux grands débats ont animé la sphère fiscale au Canada en 2017 : les modifications à l'impôt des petites entreprises et la taxation du commerce en ligne. Le [document de consultation](#) publique sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées mis de l'avant par le ministère des Finances en juillet 2017 visaient à encadrer les propriétaires de petites entreprises concernant le fractionnement de leurs revenus, l'imposition du revenu passif des entreprises et la conversion de revenu en gains en capital. Ces propositions ont soulevé une vive opposition des groupes patronaux, agricoles et médicaux. Leur portée a finalement été amoindrie et le gouvernement s'est également engagé à réduire le taux d'imposition des petites entreprises de 10,5% à 9% pour calmer la grogne.

On reproche par ailleurs également au gouvernement fédéral de ne pas assez agir en ce qui concerne la taxation du commerce en ligne. Le gouvernement a signé une entente avec Netflix visant la production de contenu télévisuel canadien tout en maintenant que Netflix n'avait pas à percevoir les taxes sur la valeur ajoutée canadiennes puisque l'entreprise n'a pas de présence physique au pays. La grogne monte également chez les détaillants qui jugent faire face à une concurrence déloyale de la part d'Amazon et des autres joueurs du commerce en ligne, eux aussi soumis de façon inégale à l'application des taxes.

La Chaire a par ailleurs participé aux débats entourant la bonification du Régime de rentes du Québec. Le régime bismarckien assure un revenu de retraite aux travailleurs équivalent à un maximum de 25 % de leurs gains de travail en carrière. Le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi visant à faire passer ce taux de couverture à 33,3 %, moyennant une hausse des cotisations des employeurs et des employés. La Chaire s'est [particulièrement intéressée](#) à la flexibilité qu'offre le régime, dont les prestations peuvent débiter de 60 à 70 ans et ainsi varier en valeur, et sur la façon dont la bonification du régime augmentera cette flexibilité.

La CFFP a par ailleurs lancé cette année de nouvelles initiatives axées sur la diffusion de ses recherches dans les médias sociaux notamment des outils interactifs sur le [bilan québécois de la fiscalité](#) et sur l'[échange de renseignements fiscaux](#).

#### Références ouvrages

[Introduction à la fiscalité internationale au Canada 2017, 6e édition, Jean-Pierre Vidal.](#)

[Impôt sur le revenu des particuliers et sociétés, 34e édition 2017-2018, Michael Lafontaine et A.](#)

[Fiscalité spécialisée, 31e édition, 2018, Michael Lafontaine et A.](#)

[La recherche en fiscalité canadienne, 4e édition, Marie-Pierre Allard](#)

[https://www.ctf.ca/ctfweb/EN/publications/product\\_detail.aspx?prod=100YEARS](https://www.ctf.ca/ctfweb/EN/publications/product_detail.aspx?prod=100YEARS)

### Le Japon

**Takumaro KIMURA, Professeur Université de Chiba**

Au Japon, le débat juridique le plus essentiel (et un peu délicat) concerne une réforme constitutionnelle ; cette réforme est animée surtout par le parti au pouvoir (Parti démocratique et libéral, présidé par Premier Ministre Sinzo ABE), ce qui a été rendu possible par les résultats très favorables des dernières élections législatives d'octobre 2017.

Une proposition de réforme constitutionnelle a déjà été publiée mais n'a pas encore été présentée au Parlement.

Celle-ci porte principalement sur deux choses : les forces de défense (art. 9 *bis*), l'introduction d'une « règle d'or budgétaire » (art. 83 al. 2) ; demeure à part la disposition législative en vigueur qui interdit les emprunts en principe (loi n°1947-34 du 31 mars 1947 sur les finances de l'Etat, art 4).

Sur le plan des finances publiques, une disposition générale apparaîtrait au niveau constitutionnel, laquelle serait ensuite prolongée par une législation et ce en prenant en compte le fait que le déficit budgétaire et les dépenses pour le remboursement des emprunts de l'Etat atteignent actuellement 24,1% des charges du budget général de 2017.

S'agissant du système technique financier, est discutée la réforme de la responsabilité des agents financiers locaux. En effet, au Japon, le système français de la comptabilité publique a été introduit surtout sur le plan local, la même année que la première constitution japonaise de 1889. Cependant, à la différence de la France, la responsabilité personnelle a été élargie après la réforme législative de 1946 (Code des collectivités locales, art. 243 *bis*), aux ordonnateurs, incluant les maires et les gouverneurs du département. En revanche, la Cour suprême a récemment admis la décharge de leur responsabilité par une délibération du conseil de la collectivité locale concernée, en se fondant sur une disposition générale de remise des créances (C.S. 20 avril 2012, *Monshu* 66. 6. 2583). A la suite de cette jurisprudence, une réforme législative a été adoptée en 2017 (loi n°2017-54 du 9 juin 2017) pour limiter une telle décharge en définissant par décret certains critères, décret qui sera en vigueur en avril 2020.

S'agissant de la fiscalité, le taux des taxes de consommation serait élevé de 8% à 10% en octobre 2019, ce qui est une politique gouvernementale sous réserve. L'augmentation de ces taxes serait consacrée aux dépenses de la sécurité sociale. Au Japon, le système des taxes de consommation introduit en 1989 est relativement faible dans les recettes de l'Etat (17,6% du budget général en 2017) ; par ailleurs, des projets fréquents sont présentés pour augmenter les impôts directs, face au déficit budgétaire constant. Pour l'année budgétaire de 2018, la réforme principale portera sur la réduction de l'abattement à la base des impôts sur le revenu.

#### Références ouvrages

Sur les informations publiées par le Ministère des finances du Japon, [http://www.mof.go.jp/english/public\\_relations/publication/](http://www.mof.go.jp/english/public_relations/publication/)

## Ouvrages et articles identifiés

### Customs Valuation and Transfer Pricing :

Is It Possible to Harmonize Customs and Tax Rules ?

2nd Edition

Juan Martin Jovanovich

30-Nov-2017 • Klumer Law International

### How Accurate Are the National Balance Sheets for China ?

James L. Chan

World Economics • Vol. 18 • NO. 3 • July-September 2017

## Référents

**James L. Chan**, Professeur émérite, Université de l'Illinois (Etats-Unis)

**Luc Godbout**, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke (Canada)

**Takumaro Kimura**, Professeur Université de Chiba (Japon)

**Nicaise Médé**, Professeur, Université d'Abomey Calavi (Bénin)

## Liens utiles

- [www.2isf.org](http://www.2isf.org)
- [collectivités-locales.gouv.fr](http://collectivités-locales.gouv.fr)
- [performance-publique.budget.gouv.fr](http://performance-publique.budget.gouv.fr)
- [ccomptes.fr](http://ccomptes.fr)
- [economie.gouv.fr/cnocp](http://economie.gouv.fr/cnocp)
- OCDE : [oecd.org](http://oecd.org)
- FMI : [imf.org](http://imf.org)
- Cour des comptes européenne : [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)
- ONU conseil économique et social : [un.org/ecosoc](http://un.org/ecosoc)

## LES CONFERENCES ORGANISEES EN 2017-2018

### 10 octobre 2017

Michel TALY, « Avons-nous une politique fiscale ? », Aix-Marseille Université

### 15 octobre 2017

Matias de SAINTE LORETTE, « Commentaire de la loi de finances pour 2018 et de la loi de finances rectificative pour 2017 », Aix-Marseille Université

### 12 janvier 2018

Fabien FOUCAULT, « L'harmonisation du contentieux douanier », Aix-Marseille Université

### 12 février 2018

Thierry CORNILLET, « Les aides européennes vues par un député européen », Aix-Marseille Université

### 12 mars 2018

Demi-journée d'étude sur « Imposition et Constitution », Université Paris 1

### 5 & 6 avril 2018

Colloque sur les premières lois financières de la présidence Macron, Université Paris 1

### 25 mai 2018

Conférence des jeunes chercheurs en droit fiscal et finances publiques. La conférence en droit fiscal aura pour thème "Fiscalité et big data" et celle de finances publiques "Le financement de l'Union européenne", Université Paris 1, suivie de la remise des prix de Thèse Sorbonne Fiscalité & Finances Publiques (modalités des prix sur site internet du département en page 2).

## PRIX D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Prix Loïc PHILIP, Master 2 Fiscalité Personnelle et du Patrimoine, Sébastien MAIARELLI

Prix du Master 2 Finances publiques et Fiscalité : Florent OLIVER

Prix du Master 2 Droit et Fiscalité de l'Entreprise : Cloé HAROUTIOUNIAN

### CEFF

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

3, avenue Robert Schuman, 13628 Aix-en-Provence cedex 01

Téléphone : 04 42 17 29 50 / 49 - Télécopie : 04 42 17 27 90

Courriel : [martine.figuere@univ-amu.fr](mailto:martine.figuere@univ-amu.fr)

Site internet : <http://ceff.univ-amu.fr>

### SORBONNE FISCALITÉ & FINANCES PUBLIQUES

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE

Centre d'Ulm 1, rue d'Ulm 75005 PARIS.

Téléphone : 01.44.07.77.51

Courriel : [sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr](mailto:sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr)

Site internet : <https://irjs.univ-paris1.fr/labo/sorbonnefiscalite>

*Département Sorbonne Fiscalité & Finances publiques / Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne*

**Le 25 mai 2018**

sera tenue

**la Sixième Conférence des Jeunes Chercheurs en Droit Fiscal et la Deuxième Conférence des Jeunes Chercheurs en Finances Publiques**

thème respectifs:

### **Fiscalité et Big Data**

*sous le parrainage du Professeur Ludovic AYRAULT*

*L'activité économique se développe sur des nouveaux supports : Cloud, Blockchain, data mining, logiciels, plateformes numériques, algorithmes, appareils connectés... Ces supports peuvent être retenus par les acteurs économiques, altérant le mode d'exercice de l'activité économique ou son traitement comptable. Ils peuvent également être utilisés par l'administration fiscale, modifiant les opérations de contrôle. Le phénomène est saisi sur le plan unilatéral, bilatéral ou multilatéral, par des actions, mesures ou propositions qui entendent appréhender le lieu de création ou la teneur du revenu. L'établissement et le contrôle des impositions directes ou indirectes sont à repenser, tout comme les garanties du contribuable.*

### **Le financement de l'Union européenne**

*sous le parrainage du Professeur Julie BENETTI*

*La réalisation des politiques de l'Union européenne, liées à ses compétences et ses objectifs, donne lieu à des dépenses. D'une part, les propositions pour l'évolution des ressources de l'Union, dont celle d'un impôt européen, sont à étudier de pair avec l'évolution du projet politique européen. De l'autre, l'élaboration et la définition du budget européen sont à penser dans le contexte contemporain de programmation, d'évaluation, et de performance des finances publiques.*

Elles entendent offrir aux jeunes chercheurs – doctorants ou docteurs ayant soutenu une thèse après le 1er septembre 2016 – l'occasion de présenter une communication d'une vingtaine de minutes.

Un Comité scientifique étudiera les contributions proposées. Elles devront être **en lien direct avec le thème retenu** et **rédigées en français ou en anglais**. Le Comité sera sensible tant à la méthode adoptée, qu'à l'originalité du sujet retenu. Les jeunes chercheurs qui souhaitent participer à ces conférences sont invités à présenter leur projet de communication, au plus tard **le 28 février 2018 à minuit**. Celui-ci doit contenir un plan du projet de communication ainsi qu'une explication détaillée de son contenu (3 à 5 pages).

Les auteurs des communications retenues seront contactés **à partir du 9 mars 2018**.

Vous trouverez le règlement complet de ces conférences et toutes informations supplémentaires à l'adresse suivante :

<http://www.univ-paris1.fr/axe-de-recherche/ateliersdedroitfiscal/>

Contacts :

Équipe des Ateliers de Droit Fiscal : [ateliersdroitfiscal@gmail.com](mailto:ateliersdroitfiscal@gmail.com)

Support administratif: Mme Francine SUZON - [sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr](mailto:sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr) - 01.44.07.77.51



### **APPEL A COMMUNICATIONS**

Dans le cadre du réseau Allix, une rencontre des doctorants des deux universités (Paris 1 Panthéon Sorbonne et Aix-Marseille Université) est organisée le 4 avril 2018 sur le même thème que le colloque, à savoir « **Les premières lois financières de la présidence Macron** » et les deux axes structurant celui-ci (**un nouveau Parlement ?**, **une nouvelle politique ?**). Cette rencontre est destinée à favoriser les contacts entre les doctorants des deux établissements mais aussi à offrir la possibilité de présenter une communication sur le thème proposé, laquelle pourra éventuellement donner lieu à publication. Un appel à communications est donc lancé afin de permettre aux doctorants des deux universités de présenter une communication qui sera exposée devant l'ensemble des responsables des deux centres de recherche.

Toute candidature avec l'intitulé de la communication et quelques lignes de présentation devra être adressée aux responsables de chacun des deux centres, une date limite d'inscription étant fixée au **9 mars 2018**, et ce aux adresses suivantes : pour Paris 1 [sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr](mailto:sorbonne-fiscalite@univ-paris1.fr), pour AMU [martine.figuier@univ-amu.fr](mailto:martine.figuier@univ-amu.fr).